

# GARANTIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU TRAVAIL



FORMATION COLLECTIVE	FORMATION INDIVIDUELLE / BINÔME
DURÉE 2 JOURS (14 heures)	DURÉE 1 JOUR (7 heures)
TARIF* 910 €	TARIF* 890 € soit 445 € par personne en binôme
DATE 2021 Nous consulter	DATE 2021 Dates à programmer ensemble



\*non assujetti à la TVA

# Profil des participants

 Dirigeants de TPE/PME, managers, collaborateurs de la fonction RH, membres du CSE

## Prérequis

· Pas de Pré-requis

# Objectifs

- Comprendre les notions d'égalité, de discrimination et de diversité
- Connaître les obligations légales en matière d'égalité F/H
- Réaliser un état des lieux et définir les actions à mettre en place

# Méthode pédagogique

- Utilisation de quizz et présentation de cas concrets
- · Travail de réflexion en sous-groupes
- · Apports législatifs et méthodologiques
- Remise à chaque participant d'un support

#### ▶ PROGRAMME

### Comprendre le mécanisme de construction des stéréotypes de genre

- Les définitions clés pour comprendre l'égalité : égalité professionnelle, parité, mixité, diversité
- Les phénomènes qui troublent le jugement : la représentation sociale de la femme et de la femme au travail, les stéréotypes, les préjugés liés à l'environnement et à l'éducation personnelle
- Les comportements contraires à l'égalité: harcèlement moral et sexuel, discrimination dans les décisions et les pratiques, les attitudes "inappropriées" (paroles, gestes...)

# 2. Connaître les obligations légales applicables

- · Les enjeux de l'égalité F/H
- L'interdiction des discriminations à l'embauche et en cours de carrière : motifs discriminatoires et différences de traitement autorisées
- L'égalité de rémunération : passage à une obligation de résultat (loi du 1<sup>er</sup> août 2018)
- · L'absence de différenciation en matière de déroulement de carrière
- Les nouvelles obligations en matière de lutte contre le harcèlement sexuel (loi du 1<sup>er</sup> août 2018)
- Les obligations vis-à-vis des représentants du personnel
- L'obligation d'un accord relatif à l'égalité professionnelle (entreprises de 50 salariés et plus): démarche de mise en place
- Le contrôle, les recours et les sanctions en cas de non respect des obligations

#### Réaliser un état des lieux de l'égalité professionnelle

- Identifier les indicateurs pertinents en fonction de la taille, du secteur d'activité de l'entreprise
- Définir des objectifs d'une démarche d'égalité et de mixité professionnelle
- Etablir un plan d'action et assurer son suivi